

# FONCTIONNEMENT HORS STADE 2018

## COMPETITIONS

### ▪ **Frais d'engagement**

Le club prend en charge les frais d'engagement des épreuves figurant au calendrier ACC

**Le maillot aux couleurs du club est obligatoire lors de ces compétitions**

Sauf cas de force majeure le jour de la course, le coût de l'inscription sera réclamé en cas de non-participation à la course.

Si vous avez un empêchement prévu, vous devez prévenir votre responsable du pôle Hors Stade le plus tôt possible afin d'essayer de donner le dossard à un autre coureur.

### ▪ **Modalités d'engagements**

- Pour vous inscrire aux compétitions figurant au calendrier A.C.C. :

Uniquement depuis la page :

<http://www.athletic-club-clermontois.fr/ca-ma-hors-stade/calendrier.html>

- Il est impératif de respecter les dates limites d'inscriptions indiquées dans le calendrier. (*Attention certaines dates peuvent être avancées en fonction du nombre de dossards disponibles*)
- Si vous vous engagez vous-même à une compétition, les frais d'engagement seront à votre charge.

## CHAMPIONNATS

- Si vous vous qualifiez pour un championnat de France lors d'une course non inscrite au calendrier du club, dans une région limitrophe, vos frais d'inscription ainsi que votre déplacement pourront vous être remboursés selon le barème en vigueur.

### **Extrait des Règles de gestion du club - § Remboursement de Frais**

*Le remboursement de l'inscription et du déplacement à une compétition qualificative à un championnat de France, à condition qu'elle se déroule dans les Hauts de France où dans une région limitrophe à ceux-ci ; le remboursement sera alors soumis à la réalisation par l'athlète des minimas qualificatifs dans sa catégorie.*

- Il est INDISPENSABLE de prévenir votre responsable du pôle Hors Stade pour valider votre participation à un Championnat de France au moins 1 mois avant la date de celui-ci (*l'engagement devient définitif, et de lourdes amendes sont appliquées en cas de non-participation*)
- Lors de votre participation aux différents championnats du calendrier FFA, le club peut prendre en charge vos frais de transport et d'hébergement selon barème en vigueur.

## ORGANISATION COURSES

**La participation à l'organisation des courses organisées par notre club est un devoir pour tous les membres du club. Il serait illogique que le club finance les inscriptions aux courses toute l'année à des coureurs qui ne participeraient pas ces organisations.**